

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

PROTÉGER L'EAU POTABLE - (N° 2427)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17

présenté par

M. Tryzna, M. Thiériot, Mme de Maistre, Mme Minard, Mme Corneloup, M. Duparay,
M. Brigand, M. Ray, M. Lepers et M. Ceccoli

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 18, supprimer les mots :

« en interdisant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la référence à l'interdiction ciblant les pratiques agricoles, dans le cadre de l'élaboration du programme pluriannuel d'actions pour la gestion de la ressource en eau.